

t.311 Rwanda

COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

ENTRE

LE RWANDA ET LA SUISSE

PROGRAMME ANNUEL 1994

Novembre 1993



I. LE CONTEXTE GENERAL AU RWANDA

1. L'évolution politique en 1993 et les enjeux de 1994

Le Rwanda a commencé l'année 1993 en pleines négociations de paix avec le Front Patriotique Rwandais (FPR), sur le point particulièrement sensible de la répartition du pouvoir entre les différents partis d'une part, et entre les diverses institutions que sont le Parlement, la Présidence, la Primature. En octobre 1992, un premier accord sur le partage du pouvoir avait été signé, mais de nombreux points restaient en suspens, d'où une poursuite des négociations jusqu'en janvier 1993. Le consensus obtenu à Arusha le 9 janvier a été rejeté au niveau interne par le MRND, qui refusait de participer au Gouvernement selon les modalités négociées. Cette situation de blocage a amené le FPR à prendre prétexte de nouveaux massacres commis fin décembre/janvier contre des Tutsi et certains membres locaux de l'opposition pour briser le cessez-le-feu et lancer une vaste offensive début février. Après un mois de combats, au cours desquels le FPR a occupé une zone supplémentaire et contraint à l'exil intérieur plus de 900'000 personnes, un nouveau cessez-le-feu a pu être négocié en mars et les négociations ont repris à Arusha pour aboutir finalement à la signature le 4 août d'un accord de paix. L'annexe VII présente la liste des différents textes qui composent cet accord.

Depuis le début des négociations, la scène politique s'est modifiée avec d'une part un éclatement virtuel de la coalition MDR - PSD - PL* qui constituait l'opposition interne majeure au MRND*, et d'autre part une scission profonde en deux tendances des partis MDR et PL. La relative stabilité du MRND fait qu'il ressort renforcé de cette année et aborde la période de transition en meilleure position que ses rivaux.

Le premier gouvernement de transition constitué en avril 1992 avait un mandat d'une année pour réaliser un programme ambitieux dont l'objectif principal consistait en la signature de l'accord de paix. Cet objectif n'ayant pas été atteint dans le délai fixé, ce gouvernement fut prolongé de trois mois, jusqu'au 16 juillet 1993. A cette date, les négociations n'étaient pas achevées, et le Président décida de nommer un autre Premier Ministre issu du MDR en remplacement de M. Dismas Nsengiyaremye. Cette décision est le reflet des renversements d'alliances entre certains dirigeants des partis dits d'opposition et le MRND, qui ont rejeté la candidature de Dismas Nsengiyaremye au poste de Premier Ministre du Gouvernement de transition à base élargie, un poste que l'Accord de paix attribue au MDR.

Cette décision accéléra le processus de scission du MDR puisque les autres Ministres de ce parti démissionèrent, et que le nouveau Premier Ministre (Mme Agathe Uwilingiyimana) et les nouveaux Ministres MDR, qu'elle avait nommés en remplacement, ont été exclus du parti par un Congrès extraordinaire convoqué les 23 et 24 juillet 1993. Ce même Congrès a également exclu M. Faustin Twagiramungu, Président en exercice du MDR et Premier Ministre désigné du futur Gouvernement de transition à base élargie. La tendance fidèle à M. Nsengiyaremye semble majoritaire à l'échelle nationale; en conséquence, d'un point de vue politique, la question reste ouverte si le MDR est ou non représenté au Gouvernement de transition. L'incertitude à cet égard contient de graves germes d'instabilité.

Le FPR ne s'est, quant à lui, pas encore inscrit au Rwanda en tant que parti politique et ses objectifs n'ont pas encore été largement diffusés. Toutefois une première version d'un programme politique a été récemment rendue publique au Rwanda.

*MDR: Mouvement Démocratique-Républicain

PSD: Parti Social Démocrate

PL: Parti Libéral

MRND: Mouvement Républicain pour le Développement et la Démocratie

Ces quelques éléments montrent combien les relations au sein des différents partis et entre les différents partis au gouvernement sont déjà tendues et empreintes d'une méfiance réciproque, engendrant un climat peu propice à une action cohérente pourtant indispensable à la mise en oeuvre de l'accord de paix d'une part et à la reconstruction physique et morale du pays d'autre part. On peut déjà noter une politisation croissante de l'administration, qui entrave fortement son fonctionnement et ruine son crédit auprès de la population; cette tendance devrait se renforcer au fur et à mesure que se rapprochera l'échéance des élections prévues en 1995.

L'accord de paix prévoyait la mise en place dès septembre 1993 des institutions de transition, à savoir un Gouvernement de transition à base élargie (GTBE) et une Assemblée Nationale de Transition (ANT), comprenant toutes deux des représentants du FPR. Ce calendrier n'a pu être respecté en raison des difficultés de l'ONU de mobiliser dans un premier temps les 800 casques bleus qui sont nécessaires pour le départ des troupes françaises, le déploiement du bataillon du FPR devant assurer la sécurité des membres du FPR, et la mise en place des nouvelles institutions. Néanmoins, un premier contingent est arrivé en octobre en plus de ceux qui étaient déjà sur place (une partie du GOMN) et les autres sont annoncés avant la fin de l'année. Pour la mise en application de l'accord de paix dans son ensemble, env. 2'500 casques bleus sont nécessaires.

Cette lenteur de déploiement des troupes de l'ONU entraîne un blocage du fonctionnement des institutions qui entrave toute prise de décision importante concernant les nombreux problèmes auxquels le gouvernement rwandais doit faire face. Parmi ces problèmes, il faut relever plus particulièrement :

- La constitution d'une armée unique (19'000 hommes 13'000 militaires et 6'000 gendarmes) et la démobilisation des militaires non-intégrés dans cette armée (estimation 40'000 hommes);
- le retour des personnes déplacées dans leur foyer;
- le retour des réfugiés au Rwanda;
- la reconstruction morale;
- la relance économique;
- l'organisation d'élections dans un délai de 22 mois (délai inscrit dans l'accord de paix).

La tâche est immense et le temps à disposition très court, d'autant plus que quelques mois de retard se sont déjà accumulés. Les partenaires du Rwanda devront donc sérieusement considérer l'éventualité d'une prolongation de cette période de transition, avec ses conséquences sur les programmes de développement.

Dans ce contexte, la tentative de coup d'Etat au Burundi le 21 octobre 1993 contribue à déstabiliser la sous-région et les clivages ethniques et régionaux se sont accentués. Une vague de 350'000 à 400'000 réfugiés au Rwanda et un regain de méfiance entre les parties, confortant les extrémistes de chaque camp dans leur volonté de ne pas se résoudre à un partage du pouvoir, rendent le processus encore plus fragile.

La France qui, depuis 1990, s'est révélée être le soutien le plus fervent du régime en place verra son rôle diminuer avec le départ déjà programmé de ses troupes pour la fin de l'année. Les principaux bailleurs de fonds (Etats-Unis, Belgique, Allemagne, Union Européenne) ont annoncé un soutien de principe aux solutions convenues dans l'accord de paix et à la reconstruction du pays, mais il est trop tôt pour connaître la forme que prendra ce soutien. Le Bureau de Coordination se maintient en étroit contact avec les représentants des autres bailleurs pour confronter les informations et les analyses de la situation politique, et associer la Suisse à des démarches communes auprès du Gouvernement rwandais.

Concernant la question des droits de l'homme, une Commission d'enquête internationale composée de représentants d'une dizaine d'ONG s'est rendue au Rwanda en janvier 1993, avec l'accord des autorités rwandaises. Ses conclusions, formulées dans un rapport détaillé rendu public en mars 1993, font état d'une responsabilité de l'armée, de membres de l'administration, ainsi que du Président et de son entourage dans l'organisation de violations graves et systématiques des droits de citoyens rwandais en raison de leur appartenance ethnique ou politique. Le Président et le Premier Ministre, dans une déclaration commune du 7 avril 1993, ont reconnu la véracité des faits tout en atténuant les responsabilités et se sont engagés à prendre une série de mesures dont la plupart sont restées à l'état de déclaration d'intention.

En avril 1993, un Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme de l'ONU s'est rendu au Rwanda pour une enquête similaire à celle de janvier 1993, élargie toutefois aux violations commises après le départ de la première mission. Le rapport diffusé en août 1993 confirme les constatations de la Commission d'enquête des ONG et dénonce la faiblesse du système judiciaire rwandais qui rend très difficiles les progrès tendant vers un meilleur respect de l'Etat de droit.

Tout au long de cette année, la Section s'est tenue en contact étroit avec la Division Politique II et le Service des droits de l'homme pour harmoniser les prises de positions des différentes Directions concernées au sein du DFAE, et également pour préparer les visites effectuées à Berne en mai par M. Paul Kagame, Vice-Président du FPR, et par le Dr. Dismas Nsengiyaremye, Premier Ministre en exercice, le 17 juin 1993.

2. La situation sociale et économique

La population rwandaise continue de souffrir des conséquences des luttes pour le contrôle du pouvoir. L'attaque du FPR de février a fait croître le nombre des déplacés à plus de 900'000, et si, à partir de juin, la majorité d'entre eux a pu retourner dans sa colline, il reste encore plus de 300'000 personnes qui ne peuvent pas retourner car leur commune est située en zone FPR, et environ 50'000 autres continuent de requérir une assistance après leur retour (nourriture, semences, outils, soins médicaux).

A cette assistance dans le nord s'ajoute une famine structurelle dans les préfectures Kibuye, Butare et Gikongoro, et les réfugiés burundais qui sont dans ces préfectures frontalières ont exacerbé la situation dans un milieu déjà fragile. En raison de l'incertitude planant sur la politique économique des nouvelles autorités, alliée à une insécurité croissante et à une dégradation des infrastructures et des services publics, les investisseurs potentiels hésitent à prendre des risques. L'économie rwandaise fortement délabrée tourne encore au ralenti et ne permet pas encore la création de nouveaux emplois pourtant indispensables à la réinsertion d'une partie des militaires démobilisés, au retour des réfugiés et enfin à l'absorption de toute une main d'oeuvre jeune et peu qualifiée qui arrive en masse sur le marché du travail. La lenteur des négociations de paix et maintenant les retards dans la concrétisation de l'accord ont empêché un dialogue sérieux avec les institutions de Bretton Woods pour la poursuite des mesures d'ajustement structurel décidées en 1990. Les discussions sur le budget de l'Etat en 1994 traînent également parce que le gouvernement de transition actuel n'est compétent que pour la gestion des affaires courantes, que le FPR doit être associé à son élaboration et que l'administration actuelle n'est pas en mesure de fournir des données fiables.

Dans ce contexte, les problèmes fondamentaux du Rwanda tels que la croissance démographique, la santé/le SIDA, la création d'emplois stagnante, la production agricole, l'éducation et la justice n'apparaissent pas au premier rang des priorités gouvernementales.

3. Conséquences sur la poursuite des programmes de développement

Tout au long de la période de transition, les partenaires du Rwanda auront affaire au niveau étatique à un gouvernement miné par les luttes de pouvoir et une administration politisée qui consacra vraisemblablement son attention sur des enjeux à court terme et dans le cadre étroit des logiques partisans, au détriment d'une collaboration entre Ministères détenus par des sensibilités politiques différentes. Dans ces circonstances, il faut s'attendre à un affaiblissement accru de l'autorité étatique, avec parfois des îlots de stabilité qui tiendront à la présence de fonctionnaires encore soucieux de leurs responsabilités et du bon fonctionnement du service public.

La déliquescence progressive de l'Etat impose aux donateurs d'élargir le cercle des partenaires en direction des acteurs privés, qui offrent aujourd'hui une stabilité et une moindre tendance à la politisation de toute action. La collaboration directe avec ces acteurs, qu'ils soient bénéficiaires directs ou indirects (ONG d'appui aux initiatives de base), présente une meilleure garantie de viabilité des actions soutenues et accroît les chances que l'appui parvienne effectivement à ses destinataires. Certaines tâches ne peuvent toutefois pas être déléguées par l'Etat (politique de décentralisation administrative, politique forestière, justice, etc), aussi ne faut-il pas exclure une collaboration avec l'Etat dans certains domaines lorsque des conditions de travail satisfaisantes sont réunies.

Une des conséquences de l'offensive de février du FPR et du coup d'Etat manqué au Burundi est d'avoir poussé des masses de populations importantes à se déplacer et à tomber dans une quasi totale dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure. Si cette aide a tant bien que mal assuré l'approvisionnement de ces populations, elle n'a pu toujours fournir le combustible nécessaire à la cuisson des aliments en quantité suffisante. Des zones forestières importantes ont été dévastées, entraînant la menace de désastres écologiques si des actions ne sont pas menées pour livrer du combustible aux personnes déplacées et pour restaurer les boisements touchés.

II. LE PROGRAMME DE LA SUISSE AU RWANDA

1. PRESENTATION GENERALE

Le programme comprend deux composantes principales:

Dépenses en 1993

- la coopération technique et financière (65%)
- la coopération humanitaire (35%)

Frs. 17 millions
Frs. 8,5 millions

Les activités financées par l'OFAEE sont pour l'instant arrêtées, et les activités des oeuvres d'entraides suisses s'élèvent, d'un point de vue financier, à environ 1,5 million de SFR.

Fin 1992, la Section avait envisagé d'avancer avec la révision du PPP qui date de 1987. C'était sans compter avec une évolution au Rwanda encore plus chaotique que prévu, ce qui a amené la Section à renoncer à préparer un PPP formel selon les lignes directrices de la DDA, et à se concentrer sur une "Note" méthodologique sur la poursuite des programmes durant la période de transition. Cette "Note" devrait être prête pour une première discussion entre le Bureau de coordination et la Centrale fin janvier (missions de CH et CJF au Rwanda), avant d'être finalisée d'ici fin mars 1994.

Les quatre axes du programme poursuivis depuis 1990 seront maintenus en 1994; leur pertinence n'est pas remise en cause, mais la manière de fournir l'appui sera adaptée aux conditions de travail existantes. La prudence sera de mise concernant l'appui institutionnel (PASF, Développement communal, certains aspects du secteur forestier) eu égard aux analyses présentées aux chapitres I 1) et I 3). Dans la mesure où des projets nouveaux peuvent être initiés, ils devraient se concentrer dans le secteur de la promotion de l'Etat de droit et renforcement des matériaux locaux de construction.

De nombreux crédits se terminent en 1993, et les tâches de planification auraient dû être accomplies au cours du premier semestre de l'année. La reprise des combats et la signature de l'accord de paix en août seulement ont contraint la Section à reporter d'une année ce travail de programmation et à présenter des crédits complémentaires pour couvrir les activités en 1994. Cette décision entraîne malheureusement comme conséquence que l'année 1994 sera particulièrement lourde en termes de programmation, puisque pour ainsi dire l'intégralité du programme devra faire l'objet d'un renouvellement de crédit (l'annexe VI présente la liste des phases se terminant en 1993 et celles en 1994). Une autre conséquence sera que les accords de coopération qui sont limités à une année, ne pourront en aucun cas être étendus au-delà de fin 1994, puisqu'ils ne sauraient dépasser la période couverte par le crédit. Il n'y aura donc pas encore de normalisation des relations de coopération.

Lorsque le GTBE aura pris ses fonctions, se posera la question d'une discussion à haut niveau entre le Rwanda et la Suisse sur l'orientation du programme de coopération. La Commission mixte initialement prévue en 1992 a été reportée d'abord en 1993 puis sine die, en raison d'une part de l'absence d'interlocuteurs stables du côté rwandais et d'autre part de la situation financière de la DDA qui l'empêche de prendre de nouveaux engagements importants. Lors du passage en Suisse du Premier Ministre Nsengiyaremye, la DDA a fait savoir que la non tenue d'une Commission mixte n'était pas un empêchement en soi à la poursuite des programmes de coopération, et qu'il fallait envisager des mécanismes de concertation plus souples et légers durant la période de transition.

La coordination avec les autres donateurs s'est concentrée en 1993 principalement sur les aspects politiques et sur les problèmes liés à la distribution de l'aide humanitaire en faveur des personnes déplacées. A l'initiative des donateurs, un "Comité de crise" a été institué sous l'égide du Premier Ministre pour coordonner l'action des Ministères concernés avec celle des ONG et celle des donateurs. Ce Comité contribue à une meilleure circulation de l'information entre les différents acteurs et sert de canal privilégié pour l'élaboration et la présentation des requêtes d'assistance aux personnes déplacées.

En ce qui concerne la reconstruction des zones les plus touchées par la guerre, on assiste à un conflit de compétences au niveau interne entre le Ministère du Plan (MRND) et la Primature (MDR). Ce conflit existe aussi d'une certaine manière entre les bailleurs de fonds avec d'un côté le PNUD qui, à la demande du Secrétariat général de l'ONU et du Department for Humanitarian Affairs (DHA), veut aller de l'avant dans l'organisation en janvier 1994 d'une Table ronde sur la reconstruction en collaboration avec le Ministère du Plan, alors que de l'autre côté les bailleurs de fonds bilatéraux, qui assureront la majeure partie du financement de ce programme de reconstruction, ont exprimé un certain scepticisme et sont parfois réticents à voir le système des Nations Unies s'ériger en coordonateur du programme de reconstruction. Si l'on en juge par le succès très relatif de l'appel lancé en avril 1993 par le DHA pour l'assistance aux personnes déplacées (coût estimé 78 millions \$), on peut douter de l'effet mobilisateur d'une Table ronde début 1994, alors que le GTBE viendra au mieux de se constituer; les bailleurs de fonds se borneront vraisemblablement à confirmer les engagements dont le principe était déjà acquis.

2. Le programme d'aide humanitaire

Le programme financé en 1993 sur le crédit de l'aide humanitaire s'est élevé à 8,5 millions SFR, dont 0,5 mio SFR pour l'ASC et 8 millions SFR pour la coopération humanitaire. L'essentiel de cette aide était destinée aux personnes déplacées dans le nord des pays, à l'exception d'un million en faveur des réfugiés burundais arrivés après la tentative de coup d'Etat du 21 octobre.

L'ASC a financé la mise à disposition de deux personnes, un logisticien venu renforcer le bureau du PAM, et un expert pour le projet d'approvisionnement en combustible et de réhabilitation des sites, qui a son bureau au sein du BUCO de Kigali.

Les fonds débloqués par la coopération humanitaire ont contribué à la réalisation des programmes du PAM, du CICR et de l'UNICEF, de CARITAS/Terre des Hommes pour couvrir les besoins alimentaires, de santé, de logement et d'aide à la réinstallation des personnes déplacées.

Le projet d'approvisionnement en matériel combustible des personnes déplacées a particulièrement retenu l'attention du Bureau de coordination, qui s'est beaucoup investi dans son organisation avant qu'un expert de l'ASC ne vienne prendre le relais. Les dégâts constatés sur certains boisements et les risques de dégradation irréversible de l'environnement méritent d'être soulignés. Cette problématique touchait de près la coopération Suisse, qui s'est engagée depuis presque trente ans dans le secteur forestier et reste le principal partenaire du Rwanda à cet égard. En coordination étroite avec la Direction des Forêts et les différents projets oeuvrant sur le terrain soutenus par d'autres bailleurs de fonds, le BUCO a monté une opération consistant à approvisionner les personnes déplacées en matériel combustible (bois de feu, charbon, tourbe) à partir des projets pour diminuer la pression sur les boisements situés à proximité des camps de déplacés. Le prix versé pour l'achat du bois ou du charbon a été versé dans un fonds qui servira ensuite à financer une partie de la réhabilitation des zones touchées par la guerre. La Section considère cette opération comme une collaboration exemplaire entre l'ASC, la coopération humanitaire et la coopération au développement en ce sens qu'elle vise à la fois à répondre à un besoin urgent tout en prenant d'emblée en considération les aspects à moyen et long terme de protection ou de réhabilitation de l'environnement, en se basant sur l'expérience capitalisée dans ce domaine par les projets et sur les ressources humaines disponibles au titre de la coopération au développement.

En 1994, l'assistance fournie par la coopération humanitaire devrait progressivement perdre son caractère d'aide d'urgence pour se concentrer sur des activités de reconstruction liées à la mise en oeuvre de l'accord de paix. L'orientation de ce programme sera précisée en décembre après le retour du Rwanda d'une délégation dirigée par le Chef de la Division de l'Aide humanitaire (12-18 novembre 1993). La poursuite des programmes de coopération humanitaire et la mise à disposition du personnel nécessaire resteront toutefois influencées par la capacité des autorités rwandaises à mettre en place une structure de gestion de cette aide garantissant qu'elle parvient effectivement à ses destinataires.

3. Les axes du programme de coopération

A) Le développement rural

Le projet d'appui aux initiatives paysannes en Préfecture de Kibuye (AIPK) a démarré début 1993 avec ses deux volets d'appui aux Services agricoles de Kibuye pour un développement ciblé principalement sur les trois filières retenues (bananes, pommes de terre, fertilité) et à la Cellule d'appui responsable plus spécifiquement des questions d'auto-promotion. Si ce dernier volet donne jusqu'à maintenant satisfaction, moyennant quelques retouches relatives à la méthodologie d'approche du milieu paysan, il n'en a pas toujours été de même du premier qui souffre des maux affectant l'ensemble du fonctionnement de l'administration. Un processus d'auto-évaluation a été intégré dans cette phase initiale de deux ans, dont les résultats permettront la préparation de la prochaine phase.

Le secteur forestier a fait l'objet en 1993 d'une réflexion intense sur la redéfinition de la politique forestière au Rwanda, principalement en ce qui concerne le rôle des différents acteurs et notre forme d'appui. L'accent sera mis sur une meilleure implication des bénéficiaires dans la gestion et la protection de l'ensemble du patrimoine forestier. Ceci implique une collaboration accrue avec les acteurs privés (entrepreneurs forestiers, groupements, ONG) et les autorités communales. Ce processus de transfert de responsabilité dans la gestion des boisements publics ne saurait toutefois être ni trop rapide ni total, car certaines tâches continueront d'imcomber à l'Etat, et les acteurs privés ne sont pas encore en mesure d'assumer les autres tâches. Ce raisonnement vaut également pour les communes qui seraient

dans la plupart des cas incapables d'absorber le choc d'une décentralisation rapide des travaux d'entretien forestier. Après avoir défini quelle devrait être la nouvelle répartition des tâches entre l'Etat central, les communautés locales et le secteur privé, il faudra prendre le temps de former les structures devant suppléer aux carences de l'Etat. Cette réorientation du programme forestier commencera déjà en 1994, mais prendra toute son ampleur avec les phases 1995-1997 des projets qui seront préparées lors de la mission de planification prévue en février et mars-avril 1994.

Fin janvier aura lieu une mission de consultation sur le FFN (Fonds Forestier National), qui analysera l'importance des adaptations de la structure actuelle en vue de sa transformation en Société Nationale, tel que prévu dans le Programme d'ajustement structurel des entreprises publiques. Le gouvernement a en effet décidé en juillet dernier que le FFN devait se transformer en une Société nationale, et un délai de douze mois est accordé au FFN pour cette mutation. S'agissant d'un fonds qui devrait collecter et gérer des masses importantes d'argent, il faudra être très attentif aux procédures de gestion et à la question de l'indépendance du personnel chargé de cette responsabilité. Il est ensuite prévu qu'un expert soit recruté pour aider les autorités rwandaises à opérer la transformation du FFN en une Société nationale et appuyer l'opérationnalisation de ce fonds.

Les travaux de la route Gitarama-Kibuye, que la DDA cofinance via l'IDA, se poursuivent avec un retard par rapport au dernier calendrier établi lors du lancement du chantier en 1992, (expropriation différé, problèmes internes de l'entreprise chinoise, situation politique et militaire du Rwanda).

En revanche le volet de réhabilitation des adductions d'eau du projet "Approvisionnement en eau potable", également cofinancé avec l'IDA depuis 1988, n'a toujours pas dépassé le stade des études, et les perspectives pour le programme de sensibilisation de la population et des autorités communales durant la période de transition ne sont guère crédibles. La Section se pose la question de l'opportunité maintenir ce cofinancement en rephasant d'année en année la planification budgétaire, alors que d'autres besoins nous semblent aujourd'hui prioritaires.

B/ Projets à caractère économique

Dans le cadre du PASEP, un plan de transformation de la coopérative TRAFIPRO en une SARL a été élaboré, auquel le gouvernement rwandais et la DDA ont donné leur accord. Ce plan prévoit l'assainissement de la situation financière de TRAFIPRO et sa restructuration grâce en partie à la vente d'une série d'immeubles, dont la Centrale construite sur un crédit de la coopération suisse. Le produit de cette vente permettra de rembourser la moitié du principal de la dette et les intérêts, le reste devant être versé selon un calendrier qui s'étend sur quatre années. La somme due en monnaie locale au titre du premier versement s'élève à près de 1,9 million de francs suisses; la Section envisage d'affecter ces fonds de contrepartie prioritairement dans la promotion de l'Etat de droit et du processus de démocratisation, ainsi que dans les programmes de reconstruction du pays (FOSOC, matériaux locaux). Cependant, la réquisition de la Centrale de Trafipro pour la mettre à la disposition de la MINUAR hypothèque ce plan de redressement.

Coincidant avec la fin de la période d'investissement et le lancement de la production, une restructuration du capital de Guttanit Rwanda a eu lieu en juin 1993. Le Fonds d'Appui aux Innovations Industrielles (FAII) s'est retiré du capital de l'entreprise à travers la vente d'une partie de ses actions à Gutta Werke AG, le partenaire suisse de cette joint venture qui devient ainsi l'actionnaire majoritaire, et la conversion du restant des actions en prêt à Guttanit. Le rôle et les responsabilités du FAII vis-à-vis de Guttanit sont clarifiés et réduits, ce qui permet à l'expert responsable de l'assistance technique de se concentrer sur la Briquetterie rwandaise de Ruliba (BRR), qui a connu des moments difficiles en 1992 et surtout en 1993. Le Directeur rwandais et de plusieurs cadres impliqués dans des détournements des biens ont dû

être licenciés avec effet immédiat. Le FAII étant l'actionnaire majoritaire de la BRR suite à la restructuration du capital effectuée en 1991, la décision a été prise que l'expert recruté par la DDA soit désigné Directeur de la BRR le temps de remettre de l'ordre dans la gestion de cette entreprise, une période estimée à environ une année. Au delà de ce terme, il faudra que le FAII identifie un candidat satisfaisant les exigences du poste et acceptant la rémunération que peut lui offrir la BRR sur ses propres fonds.

Les deux entreprises ont fortement souffert du marasme économique et de l'irrégularité de la fourniture d'électricité. Dans les deux cas, il a fallu investir dans l'achat de groupes électrogènes puissants suppléant à ELECTROGAZ, une acquisition dont le coût initial et les frais de fonctionnement renchérisent les coûts de production.

Actuellement les moyens du FAII sont intégralement investis dans Guttanit et la BRR, tous les autres projets étant suspendus ou abandonnés. Comme Guttanit ne commencera à rembourser le prêt au mieux que dans quatre ou cinq ans, et que les déboires de la BRR ajoutés à la nécessité pour cette entreprise d'investir dans un approvisionnement en énergie et le renforcement de son atelier d'entretien des équipements l'empêchent de rembourser sa dette à un rythme rapide, le FAII ne devrait pas être en mesure de lancer de nouvelles opérations de préinvestissement dans un avenir proche.

Ce temps de "repos" doit être mis à profit pour développer une meilleure connaissance du contexte rwandais de la petite et moyenne entreprise qui, avec la guerre et le Programme d'ajustement structurel, n'est plus comparable à celui des années 1980. Cette connaissance permettra de mieux apprécier les contraintes au développement d'un tissu industriel et de définir une politique d'appui aux acteurs en utilisant les sommes importantes en francs rwandais qui seront disponibles dès que Guttanit et la BRR, qui ont chacune bénéficié d'un crédit de 5 millions de francs suisses, commenceront effectivement à rembourser leurs dettes.

Lorsque le FAII pourra à nouveau se permettre de financer des études de préinvestissement ou de participer à des investissements, il faudra prêter particulièrement attention à la capacité réelle de gestion des partenaires rwandais, pour éviter que le FAII, ou un acteur extérieur, comme dans le cas de Guttanit, ne doive intervenir en dernier recours pour éviter la faillite totale de l'entreprise, ce qui va à l'encontre d'une politique de responsabilisation des partenaires rwandais. Il faudra également veiller à ce que les idées soutenues contribuent de manière significative à la création d'emplois, car le Rwanda a cruellement besoin de pouvoir assurer l'insertion économique et sociale de ceux qui n'ont plus assez de terre pour subvenir aux besoins de leur famille.

Une évaluation externe de l'appui de la DDA à la promotion des matériaux locaux de construction était prévue en mai 1993. Sa préparation a été perturbée par la reprise des combats en février, si bien que cette évaluation a été reportée au premier semestre de l'année 1994. La Section de l'évaluation est principalement responsable de son organisation. Les résultats de l'évaluation serviront à l'élaboration du plan d'opération pour la phase 1995 - 1997, le crédit en cours ayant été prolongé jusqu'en décembre 1994. Des réflexions sont en cours au sein des projets ayant une composante matériaux locaux (suisses et autres) en vue de mettre en place une structure efficace de coordination et de promotion des matériaux locaux de construction..

Le projet de valorisation du soja a été réorienté début 1993 en mettant l'accent sur son volet rural, pour provoquer un désengagement progressif de l'entreprise Tofu Rwanda qui reposait trop sur les épaules des expatriés. Cette stratégie porte ses fruits avec une demande croissante d'appuis en milieu rural, et un Directeur national de Tofu Rwanda qui s'affirme à la tête de l'entreprise. La phase actuelle se termine en septembre 1994, et si une poursuite de notre appui à travers des structures rwandaises pour la diffusion du tofu en milieu rural est envisagée, il ne devrait plus y avoir de présence expatriée permanente.

Le premier audit opérationnel de l'Union des Banques Populaires du Rwanda (UBPR) s'est déroulé en août-septembre 1993. Ses conclusions ne seront toutefois communiquées qu'après

leur approbation par le Conseil d'administration qui se réunira les 20 et 21 novembre 1993. D'une manière générale, l'UBPR a conservé sa stabilité et la confiance des déposants durant l'année 1993, même dans les camps de personnes déplacées où certaines banques locales ont continué de fonctionner de manière itinérante. En 1994, une proposition de crédit sera préparée pour la prochaine phase commençant en 1995.

C) Appuis institutionnels

Le programme d'appui à la définition et à la mise en oeuvre d'une politique de développement communal a donné naissance au niveau national à la concrétisation d'un Fonds de solidarité communale (FOSOC). Le but de ce fonds est le financement d'infrastructures sociales dont le coût dépasse les moyens mobilisables par une commune seule. L'approvisionnement du FOSOC se fait principalement à partir des contributions des communes, avec une action de péréquation des communes aisées en faveur des communes pauvres, renforcées par les apports financiers des bailleurs de fonds. Pour garantir la participation des communes riches, le système conçu prévoit qu'elles aussi trouvent un intérêt au FOSOC. Ce fonds pourrait jouer un rôle important durant la phase de reconstruction du pays s'il parvient à se doter des structures de gestion et des ressources humaines crédibles. L'appui suisse, en collaboration avec la Direction du Développement Communal du Ministère de l'Intérieur, a également mis l'accent sur la politique de décentralisation et le développement effectif des synergies avec les autres bailleurs de fonds intéressés.

Le projet en Préfecture de Kibuye a poursuivi sa tâche d'encadrement de l'élaboration des plans de développement communal, qui progressent malgré des conditions de travail difficiles. L'évaluation initialement prévue en 1993 a été reportée au premier semestre de 1994 en raison des troubles politiques, et en conséquence la phase actuelle sera prolongée d'un an pour que la suivante puisse prendre en considération les résultats de l'évaluation.

Cette année 1994 sera également l'occasion de voir comment le FPR, futur responsable selon l'Accord de paix de la gestion du Ministère de l'Intérieur auquel sont rattachés ces deux projets, entend poursuivre la politique de décentralisation/déconcentration menée jusqu'ici par les autorités.

Suite à une rencontre en mars 1993 entre les représentants du gouvernement rwandais, de la Banque mondiale et de la DDA, le volet d'assistance technique du Programme d'ajustement du secteur financier (PASF) a fait l'objet d'un consensus et sa mise en oeuvre a pu être poursuivie. Cette assistance technique, consistant principalement en un audit du système informatique de la Banque Nationale du Rwanda (BNR), un conseil pour la révision de la législation et une série de formations pour les cadres chargés de mettre en oeuvre les mesures du PASF, se heurte toutefois aux difficultés déjà décrites affectant l'ensemble de l'administration. Par ailleurs, le volet financier du PASF (SFR 4 millions) ne peut encore faire l'objet d'un accord avec le gouvernement rwandais tant que celui-ci n'aura pas convenu avec la Banque Mondiale les adaptations nécessaires à apporter au programme négocié en 1991.

Conformément à la décision prise en 1993 lors de l'examen du précédent programme annuel, l'appui de la DDA à l'Ecole Agricole et Forestière de Nyamishaba (EAFO) s'est terminé avec la fin de la phase en août 1993, le Ministère de tutelle n'ayant que très tardivement manifesté un intérêt pour la poursuite de la collaboration. A moyen terme, lorsque le Rwanda aura retrouvé une relative stabilité institutionnelle, la formation de techniciens agricoles et forestiers devra cependant être à nouveau envisagée, sous une forme différente, car le pays aura besoin de ressources humaines capables de mettre en oeuvre les politiques de développement rural, qu'elles soient rattachées au secteur public ou privé.

Durant la période de transition à venir, des organisations comme le Centre IWACU (Centre de formation et de recherche coopératives) et l'INADES auront un rôle important à jouer en tant que relais "apolitiques" auprès des populations bénéficiaires pour la mise en oeuvre de programmes de coopération. Si elles parviennent à garder une certaine neutralité vis-à-vis d'une classe politique toujours prompt à vouloir contrôler ou récupérer les organismes proches de la population, elles peuvent fortement contribuer à l'émergence d'une société civile forte capable de jouer pleinement son rôle lors des prochaines échéances électorales. Malgré les difficultés budgétaires actuelles, la Section est d'avis qu'il ne faut pas diminuer l'appui à ces deux institutions, d'autant plus que le Centre IWACU sera confronté en 1994 à une suspension de la contribution reçue de l'USAID, celui-ci se réorganisant au Rwanda.

D) Promotion de l'Etat de droit

Les révélations contenues dans les deux rapports parus en 1993 sur les violations des droits de l'homme et le rapport sur l'état de la justice au Rwanda confirment la gravité de la situation qu'endurent les Rwandais victimes de ces violations. Alors que le Rwanda s'avance vers une période tendue de redistribution du pouvoir, il importe d'autant plus que cette nouvelle répartition se fasse dans le respect des certaines règles si l'on veut éviter que le plus fort n'impose simplement sa loi aux autres par des moyens peu démocratiques. Des citoyens sensibilisés à cette problématique et conscients de leurs droits constituent un des garde-fou les plus efficaces contre les tentatives de mainmise sur le pouvoir par un groupe donné. A travers divers appuis, la DDA s'efforcera de soutenir les initiatives locales qui concourent à cette même finalité que constitue l'instauration d'un Etat de droit.

Le programme actuel comprend un crédit approuvé en juillet en faveur de l'ADL¹, avec une réserve budgétaire pour le CLADHO², une organisation faîtière qui regroupe cinq associations locales de défense des droits de l'homme, et des appuis ponctuels pour la formation de cadres du Ministère de la Justice ou des représentants des ONG. Sur financement de la Section Bourses et Cours, la DDA contribue également au développement d'une presse indépendante, avec des possibilités de formation pour les journalistes et l'organisation de rencontres entre les associations professionnelles locales qui ont déjà abouti à l'élaboration d'un Code de déontologie de la profession, ainsi qu'à des réflexions qui ont fortement influencé la dernière version de loi sur la presse.

La DDA avait envisagé la mise à disposition d'un Conseiller en matière de droits de l'homme auprès des services du Premier Ministre. Après les changements intervenus en 1993, la question de cet ancrage institutionnel doit être réexaminée afin de déterminer s'il ne serait pas plus approprié d'affecter ce Conseiller auprès de la Commission nationale des droits de l'homme dont la création est inscrite dans l'Accord de paix ou du CCOAIB³.

La faiblesse de la justice rwandaise est due en partie à sa dépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif, et en partie à la faiblesse de ses ressources aussi bien humaines que de fonctionnement. Faute de recueils de lois et de jurisprudence, de nombreux juges sans formation rendent le droit sur des bases extrêmement fragiles, et ils ne jouissent pas toujours d'une formation juridique, ce qui ouvre la porte à nombre d'abus. Il y aurait donc un travail important à faire dans ce domaine, en collaboration avec d'autres bailleurs de fonds, pour renforcer le système judiciaire en mettant sur pied des programme de formation à l'intention des magistrats, des greffiers, des officiers de police judiciaire, du personnel pénitentiaire, et d'une manière générale de tous ceux qui sont impliqués dans le maintien de l'ordre et l'application de la justice.

¹ Association pour la Défense de Droits et de Libertés de citoyens (ONG rwandaise)

² Collectif des Ligués et Associations des Droits de l'Homme

³ Conseil de Concertation des Organisations d'Appui aux Initiatives de Base qui regroupe l'ensemble des ONG rwandaise.

Cette formation devrait être complétée par un soutien budgétaire pour le fonctionnement des services et pour l'impression et la diffusion de textes de lois. Comme il s'agit principalement de dépenses qui peuvent être faites en monnaie locale, les fonds de contrepartie pourrait être utilisés à cette fin.

III. LE BUREAU DE COORDINATION

Le second coordonnateur adjoint a commencé sa période de préparation à la Centrale fin août et est arrivé début octobre à Kigali.

En mars 1994 aura lieu la passation entre le Chargé du programme Rwanda à la Centrale et son remplaçant, actuellement premier adjoint au Bureau de coordination de Kigali. A son départ, le second adjoint deviendra premier adjoint, et un nouveau second adjoint viendra compléter l'équipe du bureau de coordination début mai 1994, après une période de préparation à Berne commençant dès le mois de décembre 1993 à temps partiel.

En janvier/février 1994, le Chargé de programme entreprendra une mission pour la visite des projets, discuter avec le Bureau de coordination les perspectives politiques à la lumière des progrès du calendrier de l'accord de paix, et discuter la première version complète de la Note méthodologique sur la poursuite du programme de coopération durant la période de transition. Durant la première semaine de février, le Chef de la Division Afrique et Amérique latine passera au Rwanda, ce qui fournira l'occasion d'une concertation à haut niveau avec nos partenaires étatiques et du secteur privé.

La seconde mission du Chargé de programme est prévue en octobre 1994, pour la préparation du prochain programme annuel. Deux missions du Chargé de programme sectoriel "eau et infrastructures" sont également prévues en 1994 (mai et novembre), liées à la tenue des réunions de concertation entre bailleurs de fonds pour les projets cofinancés avec l'IDA.

Durant l'année 1994, les principales tâches du Bureau de coordination consisteront en :

- le suivi attentif de la situation politique et économique, au Rwanda et dans la sous région;
- la coordination avec les autres représentants diplomatiques et Chefs d'agence de coopération, autant pour les questions politiques que pour les Conférences qui pourraient être organisées en 1994 (Table ronde sur la reconstruction, Conférence sur les réfugiés, Réunion des bailleurs pour la poursuite du Programme d'Ajustement Structurel).
- l'encadrement de la préparation de crédits devant être approuvées d'ici fin 1994;
- le suivi des programmes d'aide humanitaire en collaboration avec le Coordinateur ASC;
- le suivi des questions de sécurité de la communauté suisse

| | | |
|-----------|-----|---|
| Annexes : | I | : Résumé |
| | II | : Indicateurs sociaux et économiques |
| | III | : Planification financière |
| | IV | : Moments forts |
| | V | : Liste des actions financées en 1993 par la Division de l'Aide humanitaire |
| | VI | : Liste des projets dont les phases se terminent en 1993 et en 1994 |
| | VII | : Liste des Protocoles composant l'Accord de paix du 4 août 1993 |

PROGRAMME ANNUEL 1994 POUR LE RWANDA

Résumé

Après la signature formelle de l'Accord de paix à Arusha le 4 août 1993, le Rwanda est entré dans une nouvelle période de transition qui doit s'achever avec l'organisation d'élections aux niveaux communal, parlementaire et présidentiel. Ces élections sont prévues dans un délai théorique de 22 mois, durant lesquels le pays sera dirigé par un gouvernement de transition formé des membres de la coalition actuelle auxquels viendront se joindre des représentants du FPR.

Les difficultés qui ont toutefois émaillé chaque étape des négociations, ainsi que les renversements d'alliance entre les dirigeants des partis et maintenant l'impossibilité de constituer le Gouvernement de transition à base élargie jettent une ombre sur les espoirs d'une population qui, après trois années de guerre, aspire profondément à un retour du pays au calme. Il faut donc malheureusement s'attendre à ce que le Gouvernement de transition, s'il parvient à être constitué, soit tiraillé entre des tendances partisans opposées qui l'empêcheront de suivre une ligne politique cohérente, et dont les répercussions se font déjà sentir dans le fonctionnement de toute l'administration.

Dans ces circonstances, la transition risque fort de s'avérer plus longue que prévu, et les principaux défis que le Gouvernement doit relever trop lourds pour une équipe aux intérêts si divergeants.

Il en résulte pour la poursuite d'un programme de coopération qu'il faut d'autant plus s'ouvrir à d'autres partenaires que l'Etat, ce dernier ne pouvant plus toujours offrir les garanties de stabilité, de viabilité et de contact avec les bénéficiaires des actions soutenues indispensables à un programme de développement.

Depuis 1990, les accords de coopération ne sont renouvelés que d'année en année, en raison des graves violations des droits de l'homme commises durant la période de guerre. Les accords arrivent à échéance en décembre 1993, et les conditions ne sont pas réunies pour une normalisation des relations de coopération, d'autant plus que la programmation des phases 1994 - 1996 n'a pu se faire à cause de la reprise des combats en février-mars 1993, contraignant la Section à décaler d'une année l'exercice de programmation et à recourir à l'approbation de crédits complémentaires pour couvrir le financement des activités en 1994. L'année prochaine sera donc particulièrement chargée en termes de programmation.

Les quatre axes fondamentaux du programme ne sont pas remis en cause dans la mesure où ils visent à résoudre des problèmes auxquels tout gouvernement du Rwanda se trouvera confronté, mais la manière de travailler devra être revue.

Cette réorientation méthodologique du programme a commencé et sera présentée dans une "Note" en cours d'élaboration qui devrait pouvoir être approuvée en mars 1994. Cette "Note" tiendra lieu durant la période de transition de PPP, celui de 1987 n'était plus d'actualité et les circonstances actuelles ne permettant pas la préparation d'un PPP en bonne et due forme. La "Note" se concentrera sur les problèmes que pose le maintien d'un programme de coopération dans un pays en guerre ou marqué par une forte instabilité institutionnelle.

Parallèlement au programme de coopération technique et financière, les crédits d'aide humanitaire ont pris une importance croissante au Rwanda depuis 1991, avec le soutien apporté à une population déplacée au niveau intérieur qui s'est élevée jusqu'à près d'un million de personnes entre mars en juin 1993. L'aide humanitaire continuera de jouer un rôle en 1994 avec d'une part une contribution à la reconstruction du pays, et maintenant un soutien aux réfugiés du Burundi (350'000 à 400'000) qui fuient les conséquences de la tentative de coup d'Etat du 21 octobre.

Le Bureau de coordination est à nouveau complet depuis octobre 1993 avec l'arrivée d'un second adjoint. En mars 1994, l'actuel premier adjoint prendra la relève du Chargé de programme à la Centrale, et sera remplacé à Kigali dès mai 1994.

Macro-economic trends

RWANDA

| Area | Parameter | Unit | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 | 1991 | 1992 |
|------------|--|--------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-------------|------------|-------------|------------|-------------|-------------|--------|
| INCOME | GNP per capita | US\$ | 240 | 260 | 260 | 270 | 260 | 270 | 300 | 310 | 340 | 330 | 320 | 270.0 | |
| | GDP growth | % p.a. | | 8.8 | 1.7 | 6.3 | -4.6 | 3.0 | 5.2 | -0.4 | 0.1 | -5.9 | -1.7 | -3.0 | |
| BUDGET | Gen. gov. consumption/GDP | % | | | | | | | | | | | | | |
| | Deficit/GDP | % | | | | | | | | | | | | | |
| | Health exp./total expenditure | % | | | | | | | | | | | | | |
| | Education exp./total expenditure | % | | | | | | | | | | | | | |
| | Defense exp./total expenditure | % | | | | | | | | | | | | | |
| DEBT | Total external debt | mn US\$ | 189.8 | 196.6 | 218.3 | 242.3 | 291.4 | 369.4 | 455.7 | 610.3 | 658.3 | 648.2 | 740.7 | 844.6 | |
| | Total debt service (TDS) | mn US\$ | 7.6 | 8.3 | 7.3 | 9.3 | 12.6 | 17.9 | 20.0 | 23.9 | 22.8 | 29.1 | 21.7 | 25.0 | |
| | TDS/Goods & serv. exports | % | 4.1 | 4.7 | 4.6 | 5.7 | 6.9 | 10.4 | 8.4 | 13.3 | 13.0 | 18.4 | 14.5 | 17.6 | |
| BALANCE | Current account | mn US\$ | -47.9 | -73.5 | -86.6 | -48.7 | -41.6 | -64.1 | -69.2 | -134.3 | -144.9 | -122.6 | -108.8 | -34.1 | |
| CF | Imports: Goods & Services | mn US\$ | -319.2 | -328.8 | -335.5 | -310.6 | -310.7 | -333.5 | -407.6 | -414.0 | -412.9 | -372.6 | -358.6 | -339.6 | |
| PAYMENTS | Exports: Goods & Services | mn US\$ | 165.4 | 150.6 | 141.8 | 152.0 | 174.5 | 161.0 | 227.4 | 167.6 | 166.1 | 147.7 | 144.8 | 138.6 | |
| | Private unrequ. transfers | mn US\$ | -3.2 | -3.0 | 4.6 | 5.5 | 1.9 | 4.3 | 7.0 | 7.5 | 10.5 | 7.9 | 5.8 | 20.9 | |
| | Merchandise: Exports fob | mn Rfr | 10354 | 10199 | 9550 | 11405 | 14496 | 13221 | 16466 | 8949 | 8291 | 7635 | 9224 | 11598.0 | 9121.0 |
| | -Coffee | mn Rfr | 3854 | 6345 | 6344 | 7693 | 9370 | 9445 | 13240 | 7350 | 6544 | 4691 | 6108 | | |
| | -Tin | mn Rfr | 548 | 1403 | 794 | 1324 | 938 | 808 | 155 | 47 | | 381 | 287 | | |
| | -Tea | mn Rfr | 1107 | 1025 | 1053 | 1405 | 2668 | 1713 | 1713 | 971 | 1082 | 1557 | 2031 | | |
| | Terms of Trade: change over prev. year | % | | | | | | | | | | | | | |
| INFLATION | Consumer prices increase | % p.a. | | 6.4 | 12.6 | 6.6 | 5.4 | 1.7 | -1.1 | 4.1 | 2.9 | 1.0 | 4.2 | 19.6 | 9.5 |
| ODA | Total ODA | mn US\$ | | | 150.7 | 149.4 | 164.7 | 181.4 | 211.0 | 245.0 | 252.0 | 233.0 | 290.0 | 328.0 | |
| | per capita | US\$ | | | 27.3 | 26.1 | 27.9 | 29.7 | 33.5 | 37.8 | 37.7 | 33.8 | 40.7 | 41.4 | |
| | ODA from Switzerland as a % of Total ODA | mn US\$ % | | | | | | | 10.3 4.9 | 9.4 3.8 | 12.9 5.1 | 9.1 3.9 | 10.2 3.5 | 17.1 5.2 | 13.8 |
| INVESTMENT | Gross domestic Inv. per capita | US\$ | 30.0 | 30.0 | 40.0 | 30.0 | 40.0 | 50.0 | 70.0 | 50.0 | 50.0 | 40.0 | 10.0 | 20.0 | 20.0 |
| | Gross domestic Inv/GDP | % | 16.1 | 13.3 | 17.8 | 13.5 | 15.8 | 17.3 | 15.9 | 15.6 | 15.7 | 15.6 | 12.5 | 12.5 | |
| SAVINGS | Gross domestic Savings/GDP | % | 4.2 | 1.4 | 5.2 | 4.4 | 8.8 | 8.2 | 8.3 | 6.3 | 6.4 | 6.3 | 3.8 | 1.4 | |

Sources: World Bank: -World Tables/-World Debt Tables

IMF: -Government Finance Statistics/-International Financial Statistics

OECD: DAC Tables

Social trends

RWANDA

| AREA / Parameter | Unit | | | | | | | | Forecast | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|-------|-------|---------|--------|--------|--------|-------|------------------------------|---------|-----------|
| | | 1965 | 1970 | 1980 | 1988 | 1989 | 1990 | 1991 | 1965-80 | 1980-89 | 1989-2000 |
| POPULATION | | | | | | | | | | | |
| Total population | millions | | 3.70 | 5.16 | 6.69 | 6.90 | 7.12 | 7.13 | | | |
| Average annual increase | % | | | | | | | | 2.4 | 3.0 | 2.3 |
| Urban population | % of total | | 3.2 | 5.0 | 7.2 | 7.5 | 7.7 | 8.0 | | | |
| HEALTH | | | | | | | | | | | |
| Life expectancy at birth | years | | 44.5 | 45.8 | 48.5 | 48.3 | 48.1 | 46.4 | | | |
| Infant mortality rate | per 1000 live births | | 140.0 | 135.2 | 121.5 | 120.9 | 120.4 | 111.0 | a: refers to 1984 | | |
| Population per physician | persons | 72480 | | 35090 a | | | 72990 | | b: refers to 1975-1980 | | |
| Access to clean drinking water | % of total population | | | 68.0 b | | 64.0 c | | | c: refers to 1988-1989 | | |
| Food production per capita | index (1987=100) | | 117.6 | 118.0 | 98.1 | 94.1 | 88.1 | 97.7 | | | |
| Calories per capita | calories | 1856 | | | | 1971 | | | | | |
| EDUCATION | | | | | | | | | | | |
| Adult literacy rate | % of total | | | | | | 50.0 | | | | |
| -female | % of women | | | | | | 37.0 | | | | |
| Primary education | % enrolled by age group | | | | | 65.0 | 65.0 d | | d: refers to 1988-1990 | | |
| -female | % id. female | | | | | 65.0 | 94.0 h | | | | |
| Secondary education | % enrolled by age group | | | | | 7.0 | 7.0 d | | | | |
| Tertiary education | % enrolled by age group | | | | | 1.0 | 1.0 d | | | | |
| LABOR | | | | | | | | | | | |
| Labor force in agriculture | % of economically active population * | 94.0 | | | 92.8 | | 90.0 e | | e: refers to 1989-1991 | | |
| Labor force in industry | | 2.0 | | | 3.0 | | 4.0 e | | | | |
| Labor force in services | | 3.0 | | | 4.3 | | 6.0 e | | | | |
| POVERTY | | | | | | | | | | | |
| Population living below poverty level | % of total population | | | | 85.0 f | 30.0 | | | f: refers to 1980-1989 | | |
| Bottom 40% share | % of total | | | | | | | | g: refers to 1960 | | |
| Real GDP per capita | PPP\$ | 240 g | | | | 680 | 657 | | h: refers to 1988 | | |
| | | | | | | | | | i: refers to 1977-1989 (urba | | |

* including the armed forces and the unemployed but excluding the homemakers and other unpaid caregivers

Sources: World Bank: -World Tables/-World development report
UNDP: Human development report

Coopération au développement de la Suisse au Rwanda

Annexe III

| | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|--------|--------|--------|
| I. DDA | | | | | | | |
| 1. Section Afrique de l'est | | | | | | | |
| a) Développement rural | 6'750 | 7'138 | 7'397 | 10'947 | 12'345 | 11'995 | 11'595 |
| b) Projets à caractère économique | 3'536 | 3'868 | 6'818 | 2'640 | 2'750 | 2'430 | 2'150 |
| c) Appuis institutionnels | 2'862 | 2'999 | 1'940 | 1'330 | 1'460 | 1'450 | 1'490 |
| d) Promotion de l'Etat de droit | 69 | 117 | 60 | 570 | 690 | 740 | 820 |
| e) Divers (Buco, maisons experts) | 881 | 884 | 1'190 | 1'380 | 1'380 | 1'380 | 1'380 |
| Total: | 14'053 | 15'006 | 17'405 | 16'867 | 18'625 | 17'995 | 17'435 |
| 2. Services sectoriels | | | | | | | |
| a) Section des questions économiques | 0 | 0 | 500 | 2'500 | 2'300 | | |
| b) Industrie formation professionnelle et urbanisation | 0 | 39 | 0 | 0 | 0 | | |
| c) Bourses et cours | 200 | 200 | 250 | 300 | 250 | | |
| Total: | 200 | 239 | 720 | 2'800 | 2'650 | | |
| 3. Aide humanitaire | | | | | | | |
| a) Coopération humanitaire | 958 | 5'551 | 8'000 | 8'000 | | | |
| b) ASC | 0 | 0 | 500 | 500 | | | |
| Total: | 958 | 5'551 | 8'500 | 8'500 | | | |
| TOTAL DDA | 15'211 | 20'796 | 26'625 | 29'775 | | | |
| II. OFAEE | | | | | | | |
| 1. Mesures commerciales | 845 | 82 | 0 | 0 | | | |
| 2. Aide à la balance des paiements | 10'000 | 0 | 0 | 0 | | | |
| Total: | 10'845 | 82 | 0 | 0 | | | |
| III. Cantons et communes | 300 | 500 | 500 | 500 | | | |
| IV. Oeuvres d'entraide privées | 630 | 1574 | 1500 | 1500 | | | |
| GRAND TOTAL: | 26'986 | 22'952 | 28'626 | 31'775 | | | |

ANNEXE III

Version du 22.11.1993

| t.311 Rwanda | Nom du projet | :Dépenses effectives/ estim.: | | | Prévisions de dépenses | | | | Total |
|---|---------------------------------|-------------------------------|--------|---------|------------------------|--------|--------|--------|----------|
| | | : 1'991 | 1'992 | 1'993 : | 1'994 : | 1'995 | 1'996 | 1'997 | |
| AXE DEVELOPPEMENT RURAL | | | | | | | | | |
| 1 | Projet agr. de Kibuye (PAK) | 745 | 63 | 2 : | 0 : | 0 | 0 | 0 | 810 : |
| 39 | Appui au SFP de Kibuye | 739 | 373 | 654 : | 598 : | 650 | 600 | 600 | 4'214 : |
| 57 | ADF de l'ISAR | 750 | 750 | 689 : | 741 : | 650 | 600 | 600 | 4'780 : |
| 58 | ADGF | 1'289 | 765 | 643 : | 832 : | 650 | 600 | 600 | 5'379 : |
| 60 | Tél communication rurale | 4 | 28 | 0 : | (25) : | 0 | 0 | 0 | 7 : |
| 70 | Recherche sur le haricot | 1'446 | 756 | 750 : | 700 : | 800 | 750 | 750 | 5'952 : |
| 71 | Fonds forest. national (FFN) | 0 | 0 | 0 : | 200 : | 300 | 300 | 300 | 1'100 : |
| 73 | AEEB | 374 | 1'027 | 343 : | 759 : | 650 | 600 | 600 | 4'353 : |
| 74 | UG Zone 1 FN de Nyungwe | 1'320 | 1'547 | 1'235 : | 1'422 : | 1'400 | 1'300 | 1'300 | 9'524 : |
| 76 | Adduction d'eau COFIDA | 0 | 0 | 0 : | 1'500 : | 3'500 | 4'000 | 4'000 | 13'000 : |
| 76 | Suivi Adductions d'eau | 38 | 14 | 1 : | 20 : | 45 | 45 | 45 | 208 : |
| 77 | Route Gitarama-Kibuye | 0 | 1'500 | 2'400 : | 3'500 : | 3'000 | 2'500 | 2'100 | 15'000 : |
| 94 | Appui init. pays. Kibuye (AIPK) | 0 | 315 | 680 : | 700 : | 700 | 700 | 700 | 3'795 : |
| TOTAL | | 6'705 | 7'138 | 7'397 : | 10'947 : | 12'345 | 11'995 | 11'595 | 68'122 : |
| AXE PROJETS A CARACTERE ECONOMIQUE | | | | | | | | | |
| 42 | Banques Populaires | 2'156 | 121 | 2'622 : | 1'800 : | 1'800 | 1'500 | 1'200 | 11'199 : |
| 66 | Appui au SNS/BIT | 101 | 89 | 0 : | 0 : | 0 | 0 | 0 | 190 : |
| 68 | Mat. const. (CAII-FAII) | 689 | 876 | 640 : | 350 : | 300 | 300 | 350 | 3'505 : |
| 82 | Valorisation du soja | 394 | 281 | 270 : | 200 : | 50 | 50 | 30 | 1'275 : |
| 84 | Promot. menuiserie Ububaji | 168 | 194 | 215 : | 220 : | 250 | 250 | 250 | 1'547 : |
| 86 | Fonds de garantie | 0 | 5 | 25 : | 30 : | 50 | 30 | 20 | 160 : |
| 87 | BACC | 28 | (23) | 0 : | 0 : | 0 | 0 | 0 | 5 : |
| 88 | Réhabil. centr. Ntaruka | 0 | 325 | 46 : | 40 : | 0 | 0 | 0 | 411 : |
| 91 | FAII - GUTANIT | 0 | 2'000 | 3'000 : | 0 : | 0 | 0 | 0 | 5'000 : |
| | Appui à l'artisanat (Kibuye) | 0 | 0 | 0 : | 0 : | 300 | 300 | 300 | 900 : |
| TOTAL | | 3'536 | 3'868 | 6'818 : | 2'640 : | 2'750 | 2'430 | 2'150 | 24'192 : |
| AXE APPUI INSTITUTIONNEL | | | | | | | | | |
| 54 | Appui INADES RWANDA | 75 | 159 | 140 : | 140 : | 150 | 150 | 170 | 984 : |
| 59 | EAFD de Nyamishaba | 798 | 570 | 320 : | 0 : | 0 | 0 | 0 | 1'688 : |
| 63 | Centre de formation Coop.IWACU: | 549 | 432 | 400 : | 400 : | 450 | 450 | 470 | 3'151 : |
| 79 | Appui au Dévelop. Communal | 598 | 684 | 590 : | 550 : | 600 | 600 | 600 | 4'222 : |
| 81 | Recensement général de la pop.: | 388 | 377 | 0 : | 0 : | 0 | 0 | 0 | 765 : |
| 85 | CFDPES | 254 | 173 | 100 : | 10 : | 10 | 0 | 0 | 547 : |
| 92 | Appui à la BNR | 4 | 148 | 0 : | 0 : | 0 | 0 | 0 | 152 : |
| 93 | Appui à la DG du Dév. communal: | 0 | 223 | 200 : | 200 : | 250 | 250 | 250 | 1'373 : |
| t.441 | Conseiller à la Présidence | 196 | 233 | 190 : | 30 : | 0 | 0 | 0 | 649 : |
| TOTAL | | 2'862 | 2'999 | 1'940 : | 1'330 : | 1'460 | 1'450 | 1'490 | 13'531 : |
| AXE PROMOTION DE L'ETAT DE DROIT | | | | | | | | | |
| 89 | Assistance juridique | 39 | 2 | 0 : | 0 : | 0 | 0 | 0 | 41 : |
| 95 | ONG Droits de l'Homme | 0 | 0 | 50 : | 140 : | 160 | 160 | 160 | 670 : |
| | Petites actions (presse, format | 30 | 115 | 10 : | 30 : | 30 | 30 | 30 | 275 : |
| | Conseiller Droits de l'homme | 0 | 0 | 0 : | 250 : | 250 | 250 | 280 | 1'030 : |
| | Formation juridique | 0 | 0 | 0 : | 150 : | 250 | 300 | 350 | 1'050 : |
| TOTAL | | 69 | 117 | 60 : | 570 : | 690 | 740 | 820 | 3'066 : |
| DIVERS | | | | | | | | | |
| 17 | Maisons d'experts | 152 | 164 | 240 : | 180 : | 180 | 180 | 180 | 1'276 |
| 29 | Bureau de coordination | 729 | 720 | 950 : | 1'200 : | 1'200 | 1'200 | 1'200 | 7'199 |
| | | 14'053 | 15'006 | 17'405 | 16'867 | 18'625 | 17'995 | 17'435 | 117'386 |

Annexe IVCalendrier des moments forts en 1994

- Janvier*
- Mission au Rwanda de CH et CJF, discussion de la Note méthodologique sur la poursuite des programmes de coopération
 - Approbation par la DDA/IC de la plate-forme de planification de la phase 1995-1997 des projets forestiers IC
 - Début de l'introduction à Berne de Giorgio Bianchi sur le programme Rwanda
- Février*
- Départ définitif d'Urs Bloesch du Rwanda
 - Mission de planification IC des projets forestiers
 - Finalisation et mise en circulation de la "Note méthodologique ..."
- Mars*
- Passation à Berne entre CJF et U. Bloesch
 - Approbation de la "Note méthodologique ..."
- Avril*
- Mission d'évaluation des appuis de la Suisse au développement communal (Kibuye et Kigali)
 - Analyse des plans d'opération des projets forestiers
- Mai*
- Mission d'évaluation du programme "Matériaux de construction"
 - Arrivée au Rwanda de G. Bianchi
 - Approbation des plans de phase des projets forestiers
- Juin*
- Préparation du Plan de la poursuite des appuis de la Suisse au développement communal
- Juillet*
- Préparation du Plan de phase pour la période 1995 - 1997 du programme "Matériaux de construction"
 - Préparation du Plan de phase du projet AIPK pour la phase 1995- 1997
 - Séminaire des Coordinateurs

- Septembre* - Présentation au Comité des opérations des propositions de crédits pour les phases commençant en 1995
- Octobre* - Mission d'Urs Bloesch au Rwanda; préparation du Programme annuel 1995
- Novembre* - Présentation au Comité des crédits qui n'auront pu être approuvés en septembre
- Décembre* - Approbation du Programme annuel

N.B.: *Le respect de ce calendrier dépendra en partie de l'évolution de la situation politique au Rwanda et dans la sous-région:*

Certaines activités importantes telles que:

- la participation à une Table ronde sur la reconstruction
- la participation à une Conférence des donateurs pour financer le programme de retour des réfugiés
- une concertation à haut niveau avec les nouvelles autorités lorsque le GTBE se sera constitué

ne sont pas mentionnées car leur réalisation dans le temps est encore trop aléatoire.

ANNEXE V

1 9 9 3 - HUMANITAERE HILFE IN RWANDA

15-Nov-93 / ZS

| ***** | | | | | | |
|-------------------------|---------------|-----------|--------------|--------------|-----------------|--|
| Antrag | Verpflichtung | | Total | Saldo | | Beschrieb |
| Nr. | Hilfswerk | Datum | Betrag | Zahlungen | Verpflichtungen | |
| ***** | | | | | | |
| BARBEITRAEGE: | | | | | | |
| 371/93 | IKRK | 26-Mai-93 | 1'500'000.00 | 1'500'000.00 | 0.00 | Nothilfeprogramm |
| 295/93 | Kobü | 06-Apr-93 | 67'000.00 | 47'757.54 | 19'242.46 | Hilfe zG Vertriebene (Projekt Care) |
| 296/93 | Kobü | 15-Apr-93 | 400'000.00 | 277'309.56 | 122'690.44 | Hilfsmassnahmen im Bereich Energie |
| 300/93 | Kobü | 08-Apr-93 | 60'000.00 | 59'407.77 | 592.23 | Med. Hilfe zG Vertriebene (Projekt UNICEF) |
| 424/93 | Kobü | 29-Jun-93 | 320'000.00 | 0.00 | 320'000.00 | Energie-Projekt, Phase II |
| 487/93 | Kobü | 13-Sep-93 | 83'700.00 | 0.00 | 83'700.00 | Med. Massnahmen zG Vertriebene |
| 289/93 | TdHL | 05-Apr-93 | 108'900.00 | 90'000.00 | 18'900.00 | Soforthilfe zG Vertriebene |
| 488/93 | UNICEF | 17-Sep-93 | 477'000.00 | 461'100.00 | 15'900.00 | Hilfsmassnahmen zG Vertriebene |
| SCHWEIZ. MILCHPRODUKTE: | | | | | | |
| 540/92 | Kobü | 29-Nov-92 | 366'178.10 | 366'178.10 | (0.00) | 100 Tonnen Magermilch |
| 537/92 | Sol.TM | 23-Nov-92 | 116'868.00 | 116'868.00 | 0.00 | 10 Tonnen Vollmilchpulver |
| 268/93 | Sol.TM | 24-Mär-93 | 315'000.00 | 312'201.05 | 2'798.95 | 24 T VMP, 4 T MMP |
| GETREIDE: | | | | | | |
| 256/93 | WEP | 29-Mär-93 | 1'022'000.00 | 939'655.60 | 82'344.40 | 1350 T Mais zG Vertriebene |
| ANDERE NAHRUNGSMITTEL: | | | | | | |
| 364/93 | Caritas | 02-Jun-93 | 206'000.00 | 150'000.00 | 56'000.00 | Aufbau von speziellen Ernährungsprogrammen |
| 523/92 | IKRK | 16-Nov-92 | 21'000.00 | 0.00 | 21'000.00 | 700 T Getreide, 700 T Bohnensaatgut, 70000 Hacken zG |
| 497/93 | IKRK | 15-Okt-93 | 1'660'000.00 | 1'500'000.00 | 160'000.00 | Beschaffung von 2000 T Bohnen für Vertriebene |
| 257/93 | WEP | 29-Mär-93 | 1'035'000.00 | 951'766.40 | 83'233.60 | 600 T Oel (lokal) zG Vertriebene |
| AKTIONEN DES SKH: | | | | | | |
| 015/93 | SKH | 01-Apr-93 | 140'000.00 | 83'972.65 | 56'027.35 | Zurverfügungstellung Logistiker für Kobü |
| 032/93 | SKH | 01-Aug-93 | 220'000.00 | 23'000.00 | 197'000.00 | Réhabilitation des sites (avec Direction Forêts) |
| T O T A L | | | 8'118'646.10 | 6'879'216.67 | 1'239'429.43 | |
| ***** | | | | | | |

Annexe VI

A / Liste des crédits complémentaires approuvés ou à approuver pour financer la poursuite des activités en 1994

| | | |
|-----------------------------------|---------------------------|-----------------------|
| t.311 Rwanda 17 | Maisons d'experts | Frs. 180'000.- |
| t.311 Rwanda 39 | ASFPK | Frs. 516'500.- |
| t.311 Rwanda 57 | PARF-ISAR | Frs. 668'000.- |
| t.311 Rwanda 58 | ADF | Frs. 513'400.- |
| t.311 Rwanda 68 | Matériaux de construction | Frs. 620'000.- |
| t.311 Rwanda 73 | AEFB | Frs. 603'300.- |
| t.311 Rwanda 74 | UGZ I Nyungure | Frs. 1'285'300.- |
| t.311 Rwanda 79 | Développement communal | <u>Frs. 550'000.-</u> |
| TOTAL DES CREDITS COMPLEMENTAIRES | | Frs. 4'936'500.- |

B / Liste des projets dont les phases se terminent en 1994 et qui devraient faire l'objet d'un renouvellement de crédit

| | |
|-----------------|---|
| t.311 Rwanda 17 | Maisons d'experts |
| t.311 Rwanda 39 | ASFPK |
| t.311 Rwanda 42 | Banques Populaires |
| t.311 Rwanda 54 | INADES |
| t.311 Rwanda 57 | PARF-ISAR |
| t.311 Rwanda 58 | ADF |
| t.311 Rwanda 63 | Centre formation coopératives IWACU |
| t.311 Rwanda 68 | Matériaux de construction |
| t.311 Rwanda 73 | AEFB |
| t.311 Rwanda 74 | UGZ I de la forêt de Nyungure |
| t.311 Rwanda 79 | Développement communal Kibuye |
| t.311 Rwanda 84 | Promotion menuiserie Ububaji |
| t.311 Rwanda 93 | Conseiller développement communal, Kigali |
| t.311 Rwanda 94 | Appui initiatives paysannes à Kibuye |
| t.311 Rwanda 95 | ONG Droits de l'homme |

Annexe VII

Liste des documents qui composent l'Accord de paix signé à Arusha le 4 août 1993

1. Accord de cessez-le-feu signé à N'sele le 29 mars 1991, puis amendé à Gbadolite le 16 septembre 1991 et à Arusha le 2 juillet 1992.
2. Protocole d'accord sur l'Etat de droit, signé à Arusha le 18 août 1992.
3. Protocoles d'accord sur le partage du pouvoir dans le cadre d'un gouvernement de transition à base élargie, signés à Arusha respectivement le 30 octobre 1992 et le 9 janvier 1993.
4. Protocole d'accord sur le retour des réfugiés et la réinstallation des personnes déplacées, signé à Arusha le 9 juin 1993.
5. Protocole d'accord sur l'intégration des forces armées, signé à Arusha le 3 août 1993.
6. Protocole d'accord sur les questions diverses et les dispositions finales, signé Arusha le 3 août 1993.
7. Accord de paix, signé à Arusha le 4 août 1993.



t. 311 Rwanda - NID

Bern, 24. November 1993

BAS 29. Nov. 93 17.

*Sektion Ostafrika**Jahresprogramm Rwanda 1994*

* * *

In der Beilage erhalten Sie das Jahresprogramm Rwanda 1994.

Die Besprechung dieses Programmes ist auf Dienstag, 7. Dezember 1993, 14.00 Uhr,
 im Eil an der Eigerstrasse 80 angesetzt.

Sektion Ostafrika

A. Hartmann

BAS 29. Nov. 93 17.

Verteiler:

- An alle Organisationseinheiten der DEH-Zentrale ✓
- Politische Abteilung II
- BAWI
- Direktion für Völkerrecht
- Direktion für Völkerrecht, Sektion für Menschenrechte (M. Vigny)
- Intercooperation

